



## Problème xxxxxx assurance auto

Par **firmin**, le **09/09/2015** à **12:51**

Notre fils est assuré à la xxxxxx depuis une dizaine d'années et roule beaucoup (30000km/an). Ce n'est pas un "Fangio" il a tout ses points. Mais il a eu 1 accident en 2012 et 1 en 2014 (matériels mais responsables) et maintenant la xxxxxx le prévient que son contrat sera résilié le 31 décembre 2015.

Notre fils va donc résilier par la même occasion son assurance habitation et nous ses parents qui sommes adhérents depuis 30 ans nous allons faire de même car nous ne pouvons pas cautionner ce genre de comportement.

Pour équilibrer les comptes la xxxxxx ne prend aucun risque : est ce l'esprit d'une mutuelle assurance ?

Par **janus2fr**, le **09/09/2015** à **13:15**

Bonjour,

Etant sur un forum juridique, difficile de se prononcer sur "l'esprit" de cette assurance.

En revanche, concernant le droit, le code des assurances permet tout à fait à l'assureur de résilier le contrat d'un assuré sans même avoir à donner de justification (résiliation à l'échéance).

Vous vous plaignez d'une résiliation suite, pensez-vous, à 2 sinistres responsables, mais certaines assurances n'hésitent pas à résilier pour des sinistres non responsables !

Tant que le droit est respecté, difficile d'y voir à redire...

N'oublions pas que la loi a récemment donné aux assurés le droit de résilier à tout moment leur assurance pour aller voir ailleurs, on ne peut pas vouloir tous les droits d'un côté et aucun de l'autre...